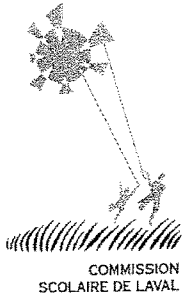




**LES PROGRAMMES DES SERVICES
ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES**

**Texte officiel adopté par le conseil des commissaires
lors de sa séance ordinaire du 15 mars 2006
par la résolution CC 2005-2006 numéro 074**



PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Laval, tenue le 15 mars 2006 à 19 h 30, à l'école Curé-Antoine-Labelle, 216, boulevard Marc-Aurèle-Fortin, Sainte-Rose, Ville de Laval, à laquelle séance sont présents les commissaires suivants : Céline Blanchette, Jacques Bussière, Francine Charbonneau, Françoise Charbonneau, Ginette Charland, Paul Cousineau, Sylvie Émond, Serge Fafard, Denise Fillion Chalifour, Michel Galipeau, Sandra Grondin, Alia Haddad, Raynald Hawkins, Patricia Khawam, Daniel Landry, Anne Lemieux, Louise Lortie, Claude Montpetit, Solange Provencher, ainsi que Danielle Gratton et Chantal Latendresse, représentant les parents, sous la présidence de Mme FRANCINE CHARBONNEAU.

MM. Spiros Fengos et Jean-Pierre Wallers, commissaires, sont absents.

ATTENDU que la Commission scolaire de Laval doit se doter de programmes relatifs aux services éducatifs complémentaires qu'elle entend offrir dans ses établissements;

ATTENDU la résolution CE 2005-2006 numéro 066 adoptant pour fins de consultation les programmes des services éducatifs complémentaires;

ATTENDU que la consultation a eu cours sur les orientations à donner à ces programmes;

ATTENDU les avis reçus des diverses instances;

ATTENDU la recommandation de la table de travail du conseil des commissaires du 8 mars 2006;

CC 2005-2006
numéro 074
Programmes des
services éducatifs
complémentaires :
- adoption

Il est proposé par :
Mme SYLVIE ÉMOND,
commissaire,

et **RÉSOLU**

QUE le document intitulé « Les programmes des Services éducatifs complémentaires » soit adopté tel qu'il est déposé en annexe sous la cote CC 2005-2006 numéro 074;

QUE ce document entre en vigueur dès son adoption.

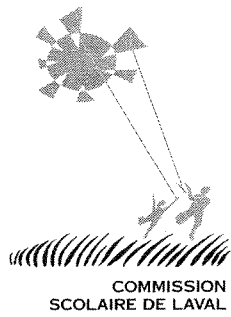
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FRANCINE CHARBONNEAU
Présidente

JEAN-PIERRE ARCHAMBAULT
Secrétaire général

CERTIFIÉ COPIE AUTHENTIQUE
ce seizième jour du mois de mars
de l'an deux mille six

Secrétaire général



Les programmes des Services éducatifs complémentaires

**Services complémentaires et Protecteur de l'élève
Commission scolaire de Laval**

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Le cadre légal	3
Les orientations	3
Le programme des Services éducatifs complémentaires	4

Les programmes des Services éducatifs complémentaires

PRÉAMBULE

En vertu de l'article 224 de la Loi sur l'Instruction publique du Québec, la commission scolaire établit un programme pour chaque programme des services éducatifs complémentaires visés par le régime pédagogique.

1. Le cadre légal

- La Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., chapitre I-13.3.
- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.
- Programme de formation de l'école québécoise.
- Politique de l'adaptation scolaire. Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation : Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes.

2. Les orientations

Situer nos services éducatifs complémentaires au cœur de la mission de l'école.

La réussite éducative va beaucoup plus loin que la réussite scolaire. En conséquence, les services éducatifs complémentaires ont une influence marquante sur la mission de l'école qui vise à instruire, à socialiser et à qualifier l'élève. Les activités proposées par les programmes des services complémentaires, permettront à l'élève de développer et de réinvestir ses compétences.

Conserver une vision globale des besoins et opter pour des services intégrés.

Conserver une vision globale et systémique des besoins des jeunes signifie tenir compte des problèmes qu'ils vivent, leur proposer des solutions significatives, concevoir une approche de résolution de problème et mettre en place des services intégrés, liés aux besoins réels de l'élève. Des services qui font partie d'un système coordonné avec des objectifs que tous partagent et non des activités à la pièce afin d'occuper les heures de parascolaires.

Tisser des liens étroits entre l'école et l'ensemble de la communauté éducative.

Consolider un véritable partenariat et une concertation avec les parents et l'ensemble de la communauté environnante de l'école (les institutions, le réseau de la santé et des services sociaux, les groupes communautaires, etc.) est nécessaire pour répondre aux besoins diversifiés des jeunes.

Les programmes des Services éducatifs complémentaires

Miser sur des conditions favorables à l'atteinte de services de qualité en liens avec les douze services complémentaires nommés dans le régime pédagogique (art. 5).

Miser sur des conditions favorables à l'atteinte de services de qualité signifie qu'il faut s'assurer d'un nombre suffisant de personnes-ressources et l'expertise professionnelle requise afin d'offrir des services éducatifs complémentaires de qualité. La qualité de nos services nécessite l'établissement de liens de confiance avec les élèves. Les valeurs qui ont fait consensus lors de l'adoption du projet éducatif doivent animer le personnel qui souvent à son insu, sert de modèle aux élèves. Il faut adapter continuellement les services à la diversité des besoins et aux nouvelles connaissances disponibles. Le plan stratégique de la Commission scolaire de Laval prévoit l'évaluation de la qualité des services éducatifs complémentaires en fonction des résultats obtenus afin de bonifier les services offerts.

3. Les programmes des Services éducatifs complémentaires

3.1 Programme de services de soutien visant à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage.

L'école doit :

Informé

Développer des outils d'information adaptés afin de permettre à l'élève de bien comprendre ses responsabilités et qu'il puisse les assumer plus facilement.

Développer des outils d'information adaptés pour l'élève afin qu'il connaisse bien les services et qu'il puisse y accéder.

Développer des moyens diversifiés afin d'informer le personnel des besoins spécifiques de l'élève.

Diffuser régulièrement de l'information aux parents afin de bien guider leur enfant dans l'utilisation des services éducatifs.

Diffuser régulièrement de l'information aux parents sur la vie de l'école en utilisant des adaptés facilitant le partenariat.

Établir en accord avec l'élément de programme : un réseau continu d'échanges d'information entre elle et les partenaires externes afin de créer une véritable communauté éducative.

Former

Soutenir l'élève dans le développement de compétences visant l'autonomie, par des activités de formation adaptées, structurées et régulières et de réinvestissement.

Développer et mettre en œuvre, pour ses intervenants des activités de formation sur les nouvelles approches pédagogiques, les modèles efficaces d'intervention et les besoins de l'élève HDAA.

Les programmes des Services éducatifs complémentaires

Favoriser chez le personnel le transfert d'expertise par des lieux d'échanges et de formation continue.

S'assurer que le personnel puisse recevoir une mise à jour constante des connaissances en faisant appel aux ressources spécialisées de l'école et à des ressources extérieures.

Organiser pour les parents et la communauté éducative, de la formation accessible, portant sur les étapes de développement de l'enfant et de l'adolescent en tenant compte des conditions et des approches nécessaires à la réussite scolaire.

Outiller

Fournir à l'élève des outils pédagogiques, didactiques et de communication ainsi que l'aide technique nécessaires le supportant dans son parcours scolaire.

Se donner des moyens et des conditions permettant un bon accompagnement de l'élève.

Offrir aux parents de l'information facilitant l'accompagnement de leur enfant dans son développement personnel.

3.2 Programme de services de vie scolaire visant le développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la communauté.

L'école doit :

Susciter l'engagement

Impliquer les élèves dans l'élaboration du projet éducatif.

Trouver des moyens variés pour que l'élève s'engage dans sa vie scolaire.

S'assurer que le projet éducatif soit motivant pour l'ensemble de la communauté éducative.

Valoriser et reconnaître les activités parascolaires.

Responsabiliser les élèves

Consulter et impliquer l'élève dans l'élaboration, la réalisation et la valorisation des activités parascolaires.

Impliquer l'élève dans les processus de décision de l'école et de la classe et ce à partir du préscolaire.

S'assurer que l'élève soit impliqué dans ses droits et responsabilités

Donner des rôles actifs ou tâches concrètes à l'élève.

Les programmes des Services éducatifs complémentaires

Affermir le sens moral Identifier les inégalités sociales de son milieu et susciter les actions appropriées.

S'ouvrir aux partenaires socio-communautaires.

Se donner une plate-forme où l'élève peut exprimer sa vie spirituelle.

Améliorer les relations interpersonnelles

Favoriser et valoriser la pratique de l'entraide du bénévolat et l'action communautaire.

Augmenter le sentiment d'appartenance

Mettre en place un moyen efficace de diffusion de l'information afin de faire connaître et reconnaître ce qui se vit dans le milieu.

Développer le sentiment d'appartenance ainsi que la notion du bien commun.

Favoriser la coopération et le travail d'équipe.

Valoriser les élèves qui participent à la vie scolaire.

3.3 Programme de services d'aide visant à accompagner l'élève dans son cheminement scolaire, dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre.

L'école doit :

Susciter la participation active

Susciter la participation active de l'élève à son plan d'intervention et l'accompagner dans la prise de ses responsabilités.

Susciter la participation active de l'élève au plan de réussite et à l'élaboration du projet éducatif.

Favoriser le plein développement

Se concerter afin de favoriser et stimuler le plein développement de la personnalité et l'identité de l'élève, en adaptant ses activités au niveau de développement de l'élève.

Fournir à l'élève des activités adaptées au niveau de développement de son parcours scolaire et professionnel.

Adapter ses attentes en fonction du niveau de développement et de besoins de l'élève et lui faire vivre des expériences de succès.

Structurer l'accès à l'information

Renseigner l'élève sur les ressources qui lui sont disponibles et celles de son environnement communautaire.

Rendre disponible et faciliter à l'élève l'accès à des outils d'information et d'orientation scolaires et professionnelles diversifiés.

Mettre en place des mécanismes qui permettent à l'ensemble des acteurs du milieu scolaire d'intégrer l'information et l'orientation

Les programmes des Services éducatifs complémentaires

scolaires dans leurs activités.

Fournir les outils nécessaires

Aider l'élève à identifier les obstacles qu'il rencontre, répertorier les ressources disponibles et l'accompagner dans la recherche de solutions.

Privilégier l'approche de résolution de problème chez l'élève de façon la plus autonome possible.

S'assurer qu'une personne ressource soit disponible à aider l'élève dans les situations difficiles qu'il rencontre.

Faciliter l'accès à l'élève à des services externes par l'établissement de liens avec différents partenaires externes.

3.4 Programme de services de promotion et de prévention visant à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influenceront de manière positives sa santé et son bien-être.

L'école doit :

Assurer des conditions d'une vie saine

Se préoccuper que l'élève ait une alimentation saine et équilibrée :

- en sensibilisant l'équipe école et les parents ;
- en s'associant des organismes de la communauté ;
- en conscientisant l'élève sur l'importance d'une bonne alimentation ;
- en informant le milieu école sur les allergies alimentaires.

Prévoir des moments propices à la réalisation d'activités physiques en dehors des heures de classe en complément de la grille-matière.

Rendre accessible des installations qui incitent à un mode de vie actif favorisant la pratique d'activités physiques, sportives, de plein air, etc.

Organiser l'environnement physique de façon à assurer des conditions favorables au bien-être et à l'apprentissage des élèves en :

- s'assurant de la propreté et de la salubrité des lieux ;
- fournissant un environnement calme, harmonieux et sécuritaire ;
- en permettant à l'élève d'avoir un rôle actif et décisionnel dans l'élaboration du code de vie de l'école.

Les programmes des Services éducatifs complémentaires

Sensibiliser à prévenir les difficultés

Informar et sensibiliser son les différents intervenants aux situations à risque d'ordre physique et social.

Mettre en place des activités permettant aux élèves :

- d'anticiper des situations problématiques de nature intra et interpersonnelle (cognitif, affectif, relationnel...);
- de s'approprier des mécanismes de résolution de problèmes.

Développer chez l'élève des habiletés à identifier ses problèmes et à demander de l'aide au besoin.

S'assurer de développer l'estime de soi de l'élève en s'associant tous les partenaires.

Fournir l'occasion de faire des choix

Permettre à l'élève de vivre des expériences où il est appelé à faire des choix éclairés sur ses habitudes de vie.

Permettre à l'élève de reconnaître ses forces et de valoriser sa réussite.

Participation à des activités de sensibilisation

Offrir à l'élève un éventail d'activités couvrant l'ensemble de tous les aspects de la santé physique et mentale (ex. sexualité, consommation, alimentation, toxicomanie) lui permettant « *de vivre des situations à partir desquelles il aura à mettre en application ses compétences à faire des choix éclairés* ».

Contribuer au dépistage de l'élève à risque dans différents contextes du quotidien, en regard de certaines problématiques.

S'assurer que l'élève développe les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés à partir de situations de vie significatives.

Permettre la mise en place des projets école organisés par les élèves et pour les élèves.